



Conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale

Réunion des Experts pour le suivi de la conférence de N'Djamena

16-17 décembre 2019

Douala, République du Cameroun

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE LA Réunion des Experts pour le suivi de la conférence de N'Djamena

Sur

La feuille de route Sahel Bassin du Congo sur la déclinaison opérationnelle de la Déclaration de N'Djamena.

Communiqué lu au cours de la cérémonie de clôture de la réunion des experts

Douala, Cameroun, du 16 au 17 décembre 2019

1. La Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Cameroun, a organisé du 16 au 17 décembre 2019 à Douala – Cameroun, la Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti- braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale.
2. Cette réunion visait de progresser dans la mise en œuvre concrète des recommandations issues de la conférence internationale des ministres de N'Djamena et devait permettre de développer, pour chacun des 3 blocs d'intervention, un cadre logique spécifique à partir duquel un document d'action complet (document technique et financier) pourra ensuite être élaboré dans un second temps, à l'issue de la réunion des experts. Chacun de ces 3 cadres logiques (un par bloc) sera construit en se basant plus spécifiquement sur les 8 axes d'intervention identifiés lors de la conférence de N'Djamena de janvier 2019. Elle se voulait également de proposer par ailleurs une stratégie visant la mise en place d'un dispositif régional de suivi et de pilotage politique des actions portant sur les interactions sécurité / aires protégées / pastoralisme. Ils proposeront un plan d'action visant à assurer l'organisation, en 2020 et 2021, d'au moins trois rencontres entre acteurs (locaux, nationaux et internationaux) des secteurs sécurité, pastoralisme et aires protégées.
3. La Réunion a été organisée avec l'appui financier et technique du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC à savoir : le Ministère allemand de la Coopération et du Développement (BMZ), l'Union européenne (DEVCO), et la Belgique.
4. Placée sous la supervision/Présidence de Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC, Cette réunion a réuni les représentants des Pays concernés suivants : le Cameroun, le Niger, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad. Y ont également pris part les organisations régionales suivantes : la CEEAC, la

COMIFAC, l'OCFSA, l'IGAD, le CBHVIRA, le GABAC et des partenaires techniques et financiers dédiés aux questions de la conservation de la faune et de la lutte anti-braconnage, ainsi que les Organisations de la Société Civile.

5. Les travaux de la réunion des experts se sont articulés autour des points suivants :

- La cérémonie d'ouverture
- La session technique des Experts
- Les résolutions et recommandations
- La conclusion

1- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions prononcées par les personnalités ci-après :

- Mot de bienvenue du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), **S.E.M. François-Xavier de Donnea**, Ministre d'État du Royaume de Belgique
- Mot du Ministre des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche de la République centrafricaine, **Son Excellence Monsieur Amit IDRIS**
- Allocution du Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, **Son Excellence Madame MFOULA Marie Thérèse Chantal**
- Discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC.

Il s'en est suivi la présentation et l'adoption de l'agenda de la réunion par l'ensemble des participants après amendements.

Cette session s'est poursuivie par la mise en place du bureau de l'atelier qui se compose ainsi qu'il suit :

- **Président** : Monsieur **NYONGWEN Joseph**, Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun ;
- **1^{er} Vice-président** : Monsieur **ABDRAMANE CHAIBO HAMID**, Directeur de la Conservation, de la Faune et des Aires Protégées du Tchad ;
- **2^e Vice-président** Monsieur **MAMAN Ibrahim**, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement du Niger ;
- **Rapporteurs** :
 - ✓ **Général Major AGURU MAMBA Maurice**, Commandant du Corps Chargé de la Sécurisation des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Apparentées de la RDC
 - ✓ Monsieur **ZACKARIA TABAN**, Park Warden Lantoto National Park, Sud Soudan
 - ✓ **Monsieur MUBANGO Emmanuel**, Directeur des affaires juridiques et de la communication.

Le Secrétariat technique était assuré par la Facilitation PFBC ; le CEEAC ; la COMIFAC ; OCFA ; IGAD ; GABAC et l'UICN.

Cette session a été close par une photo de famille.

2- SESSION TECHNIQUE DES EXPERTS

Cette session s'est déroulée en quatre temps

2.1 Exposés liminaires

Trois exposés liminaires des institutions régionales et des pays concernés sur l'état des lieux et perspectives ont été présentés par les partenaires suivants : UNESCO, WCS et IGAD

Il s'est suivi la lecture de la déclaration de Ndjamena par Maxime NZITA co-facilitateur du PFBC.

2.2 Exposés liminaires des pays.

La session suivante a été ponctuée par des présentations des pays concernés et les institutions régionales sur les exposés Liminaires des pays et des institutions régionales concernés sur l'état des lieux et perspectives : Cameroun, Niger, RCA, RDC, Soudan, Tchad, CEEAC et IGAD.

2.3. Exposés des Leaders des Blocs et de l'OFAC

A la suite des interventions des pays, le même exercice a été conduit par les Leaders des Blocs Géographiques et par l'OFAC. Ces présentations portaient sur la mise en œuvre de la déclaration dans chaque bloc concerné.

- ✓ **Florence PALLA** de l'OFAC a présenté la cartographie de l'ensemble des trois blocs. Elle a de même relevé pour des Blocs géographiques, le programme data management - Monitoring : Nexus transhumance -sécurité – conservation-développement : « Rencontre entre le sahel et le nord de l'Afrique équatoriale » Consolidation du design.
- ✓ **Bertille MAYEN**, de la GIZ pour le Bloc Ouest
- ✓ **Florent ZOWOYA** de WCS pour le Bloc Centre
- ✓ **Michel BAUDOUIN** de l'APN pour le Bloc Est

Après ces exposés, il s'en est suivi quelques questions de clarification et des commentaires constructifs

2.4. Travaux en groupe

Trois groupes de travail suivant les blocs géographiques ont été mis en place pour faire des amendements sur les canevas du cadre logique. Les cadres logiques de chaque bloc ont été revus au niveau national et sous régional.

3. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Résolutions

La réunion des experts de suivi de la conférence de N'Djamena :

- Adopte la matrice du canevas du cadre logique programmatique des blocs géographiques Ouest, Centre et Est;
- Appelle à un sommet des Chefs d'État des pays concernés afin de prendre des mesures appropriées et durables devant conduire à la maîtrise de la transhumance, notamment par la nécessité de la régulation des tailles des cheptels (troupeaux)

Ils reconnaissent :

- La pertinence de l'approche du programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) et du modèle de réserves de Biosphère pour la résolution des conflits autour de l'usage des ressources naturelles qui peut être appliquée aux enjeux liés à la transhumance
- Que dans de nombreuses zones transfrontalières éloignées des capitales et en particulier dans les zones arides et semi-arides, le fait de ne pas fournir les services sociaux de base, notamment la santé, l'eau et l'éducation, et le manque de perspectives économiques pour les jeunes se combinent pour fournir des services fertiles motifs de conflits violents sur les ressources et / ou de groupes extrémistes. La situation est aggravée par les impacts du changement et de la variabilité climatiques qui provoquent des chocs et des tensions qui exacerbent les risques de violence intercommunautaire en contribuant à la concurrence sur les rares ressources naturelles. Les réseaux de criminalité organisée graves, y compris ceux qui organisent la traite des êtres humains et la contrebande de contrebande, le vol de bétail et le banditisme, opérant souvent au-delà des frontières nationales, aggravent l'instabilité et s'attaquent aux communautés locales en l'absence d'une autorité étatique forte.

Et sont convaincus que

Le pastoralisme est essentiel pour sauvegarder les revenus et le bien-être des habitants des zones arides et semi-arides vu les changements et les variabilités climatiques et les autres pressions.

3.2. Recommandations

La réunion des experts de suivi de la conférence de N'Djamena recommande :

Aux institutions régionales

1. En s'inspirant de l'expérience de l'IGAD et de ses États membres, il est proposé que les États membres de la CEEAC concentrent délibérément les investissements accrus du secteur public sur les fondements du développement, notamment les services sociaux de base (santé, eau et éducation) et les infrastructures essentielles (route, transport par eau, TIC). et ferroviaire) tout en favorisant les investissements destinés à exploiter les ressources disponibles localement, notamment l'élevage, la conservation de la faune communautaire et le tourisme écoculturel, les minéraux artisanaux et les produits forestiers non ligneux (gommes, résines et épices) et le miel, afin de créer de la richesse et des emplois pour les jeunes.
2. La CEEAC doit mobiliser et mobiliser ses États membres pour établir des mécanismes de développement et de mobilisation de ressources pour des programmes conjoints qui peuvent ensuite être mis en œuvre simultanément dans les mêmes zones transfrontalières sous-investies pour garantir que les communautés de toutes les frontières en bénéficient et soient intégrées dans le cadre national. économies.
3. Renforcer les cadres politiques régionaux, les structures et les protocoles de coopération transfrontalière entre les institutions régionales, les gouvernements nationaux et locaux, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux dans le développement ;
4. Pour promouvoir et renforcer les objectifs communs dans la lutte contre la vulnérabilité des communautés transfrontalières causée par le changement climatique, la rareté des ressources et le déclin économique, les institutions de la CEEAC, notamment la COMIFAC, le CBPF et d'autres, devraient produire des éléments de preuve crédibles et vérifiables pour éclairer l'élaboration de projets régionaux, programmes, stratégies et politiques et les cadres juridiques qui peuvent être mis en cascade aux États membres pour la domestication et l'opérationnalisation.
5. Reconnaître et permettre la transhumance transfrontalière gratuite et sûre en tant que mécanisme d'adaptation et de survie pour des moyens d'existence durables. Les institutions intergouvernementales sous-régionales doivent travailler avec les gouvernements et les communautés respectifs et les aider à identifier et à cartographier les itinéraires et ressources existants et / ou

- nouveaux et à les désigner comme des «couloirs de transhumance» pour le bétail et les éleveurs transhumants.
6. Assurer une coopération et une coordination, un suivi et une évaluation efficaces des initiatives transfrontalières, y compris la participation des acteurs nationaux et régionaux concernés à ces processus.
 7. A la COMIFAC de diligenter les protocoles d'accords pour l'utilisation des outils de télédétection pour la surveillance des AP (outils Géospatiales)
 8. A la COMIFAC de faciliter la mise en œuvre des protocoles spécifiques LAB et Ecodéveloppement relatifs aux Accords BSB et AT-LAB de Ndjamena en collaboration avec les ministères en charge de la Faune assistés de leurs partenaires stratégiques.)
 9. Développer et conduire un module de formation sur le respect des droits de l'homme dans la LAB
 10. A partir de l'expertise de l'OFAC/COMIFAC, renforcer le mécanisme d'observation et de suivi de la problématique de la Transhumance incluant la variabilité climatique, en identifiant les nouvelles couches de données clés et les indicateurs de suivi à formuler
 11. Développer des synergies avec des producteurs de données et des centres de recherche au niveau régional et continental à l'instar de l'IGAD, du CILS et/ou AGRYMET
 12. Renforcer le processus de collecte des données et de productions informationnels dans l'espace COMIFAC et dans les pays limitrophes concernés par la problématique de la transhumance
 13. Demande à la COMIFAC de conclure un accord de coopération avec IGAD sur la transhumance

Aux États de:

1. A travers leurs différents Ministères et sectorielles administratives concernées d'assurer l'intégration, collaboration effective entre les maillons les services de sécurité (militaires, police, justice et autres agents concernés) pour l'échange d'information avec des réseaux formels de renseignement.
2. Faciliter la signature des accords bilatéraux et trilatéraux en cours de négociation et de sécuriser les ressources de souveraineté pour assurer la mise en œuvre desdits accords.
3. Faire une radioscopie des accords de collaboration locale transfrontalière sur la transhumance aux fins de capitaliser sur les bonnes pratiques à promouvoir

4. Répertoire des plateformes existantes de collaboration sur la LAB Transfrontalière dans l'optique de créer des synergies et promouvoir le partage des données dans le cadre du renseignement et l'alerte transfrontalière.
5. Impliquer fortement les acteurs de la société civile locale et les communautés riveraines (PACs) dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de gestion durable et intégrée de la transhumance
6. Intégrer avec l'accompagnement de la société civile locale les savoirs traditionnels et les structures de la gouvernance locales en vue de l'amélioration de l'appropriation des enjeux de la conservation et de la sécurisation des aires protégées
7. Mettre en place les facilités d'accès aux financements pour les organisations de la société civile locales impliquées dans les thématiques liées à la transhumance et la sécurité pour une amélioration des conditions socio-économiques des communautés locales et le verdissement de leurs économies

A la Facilitation du PFBC de :

1. Mettre en place une Taskforce pour le suivi de la Déclaration de Ndjama et les mécanismes de sa mise en œuvre discutés à Douala, notamment le portage politique et institutionnel.
2. Les partenaires, y compris le gouvernement, les ONG, les organisations de donateurs et le secteur privé, devraient harmoniser les approches et les méthodologies pour le développement des capacités de conservation en identifiant, normalisant et adoptant les meilleures pratiques convenues qui peuvent être appliquées systématiquement aux initiatives de développement des capacités et comparées entre les projets et les organisations
3. En plus des outils et méthodologies de conservation traditionnels, le programme de développement des capacités de conservation devrait intégrer des thèmes et approches pertinents supplémentaires à sa procédure opérationnelle standard, y compris les droits de l'homme, l'analyse comparative entre les sexes et le consentement libre et préalable en connaissance de cause (FPIC)

Aux Partenaires techniques et financiers

- 1- Encourager l'UNESCO à poursuivre la préparation de son projet " Transhumance, Développement et Paix" en consultation avec les divers acteurs et appelle les partenaires techniques et financiers à soutenir cette initiative

- 2- Traiter les problématiques liées à la transhumance et toute intervention dans ce domaine en promouvant le dialogue interculturel et la Culture de la Paix tels que prônés par l'UNESCO
- 3- Mettre des moyens techniques, matériels et financiers conséquents à la dimension des enjeux géo stratégiques du bloc concerné, qui accompagnent les politiques nationales des pays concernés
- 4- Les pays exhortent les partenaires techniques et financiers à mener une réflexion conjointe sur les mécanismes de financement appropriés à la hauteur des défis programmatiques opérationnels
- 5- Apporter un appui au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs gouvernementaux pour l'application de loi faunique et floristique sur les techniques novatrices et les outils de lutte contre criminalité faunique et d'autres activités illicites;
- 6- Apporter un appui au renforcement de la collaboration inter-Etats à l'échange d'informations sur la criminalité faunique transfrontalière et toutes autres activités illicites, notamment à travers le système TWIX (*Trade in Wildlife Information eXchange*), le développement des capacités pour sa mise œuvre, et sa vulgarisation.
- 7- Apporter un appui en faveur des évaluations des opportunités de restauration des paysages dégradés dans les corridors de transhumance et aires protégées, notamment en utilisant la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages (MEOR/ROAM) développé par UICN et WRI;
- 8- Apporter un appui à la vulgarisation de la plateforme IIED/UICN "*People not Poaching*" pour mieux partager les expériences et les solutions d'implication des peuples autochtones et communautés locales dans la lutte contre la criminalité faunique
- 9-

Clôture

La réunion des experts de suivi de la conférence de N'Djamena : remercie les autorités de la République du Cameroun pour leur hospitalité et pour avoir permis la tenue de ses assises à Douala et exprime sa gratitude aux partenaires financiers du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC, savoir l'Allemagne, France, et le Royaume de Belgique pour leurs appuis multiformes et les exhorte à continuer à appuyer la mise en œuvre de recommandations de Douala.

Fait à Douala, le 17 décembre 2019

Les Participants